



---

# NOTE DE PRESENTATION

## Brève et synthétique

### Budget primitif 2020

---

Cette note retrace les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. *(Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et Loi Notre)*

Cette note est disponible sur demande et sur le site internet de la ville.

Le budget dit primitif retrace l'ensemble des prévisions des dépenses et des recettes de la commune. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

A titre exceptionnel, en 2020, compte-tenu du contexte du COVID-19, l'échéance a été reportée au 31/07/2020.

Le Budget primitif 2020 a été voté le 29 juillet 2020 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De dégager de l'autofinancement afin de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De limiter au strict minimum les dépenses d'investissement afin d'améliorer en partie la situation financière critique de la commune

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

### Le budget primitif 2020 se synthétise comme suit :

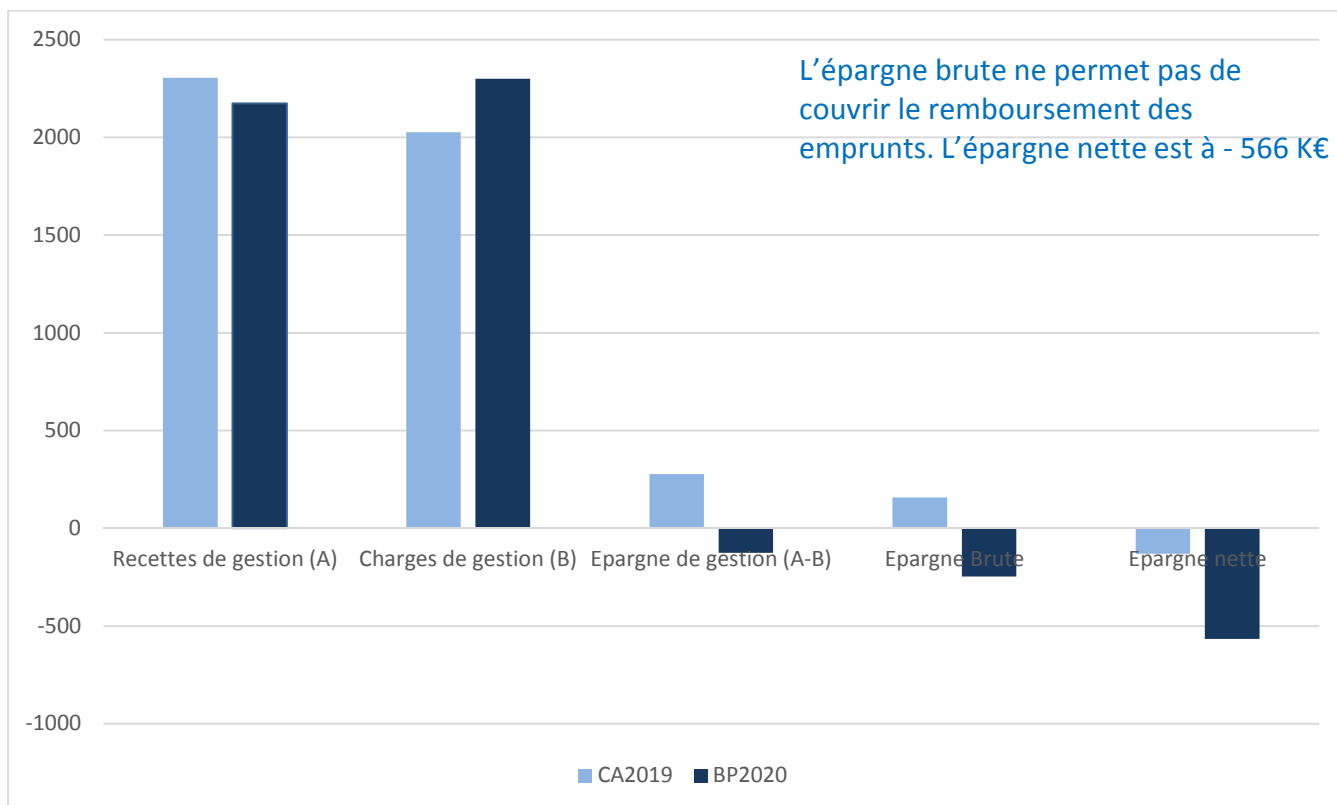
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2,793,083	2,793,083
Section d'investissement	823,019	823,019
<b>TOTAL BP 2020</b>	<b>3,616,102</b>	<b>3,616,102</b>

L'équilibre budgétaire est assuré même si la situation de l'épargne nette s'aggrave avec un déficit estimé de 566 k€

## *La section de fonctionnement*

	(k€)	CA2019	Situation estimée approchée au 30/06	BP2020
Prestations de services (c/75)		250	61	150
Impôts et taxe (c/73)		1550	782	1570
Dotations et participations (c/74)		498	200	450
Autres produits (c/75)		6	1	4
<b>Recettes de gestion (A)</b>		<b>2304</b>	<b>1044</b>	<b>2174</b>
Charges à caractère général (c/011)		598	300	626
Charges nettes de personnel (c/012-c/013)		1293	764	1520
Atténuation de produit (D014)		0	0	0
Autres charges (c/65)		136	80	154
<b>Charges de gestion (B)</b>		<b>2027</b>	<b>1144</b>	<b>2300</b>
<b>Epargne de gestion (A-B)</b>		<b>277</b>	<b>-100</b>	<b>-126</b>
Produits financiers (76) (+)		0	0	0
Charges financières (66) (-)		124	58	120
Produits exceptionnels (77 hors c/775) (+)		4	3	2
Charges exceptionnelles (67) (-)		0	0	3
Travaux en régie (+)		0	0	1
<b>Epargne Brute</b>		<b>157</b>	<b>-155</b>	<b>-246</b>
Remboursement d'emprunt (-)		287	159	320
<b>Epargne nette</b>		<b>-130</b>	<b>-314</b>	<b>-566</b>

Les charges de gestion augmentent tandis que les recettes de gestion diminuent. L'épargne brute ne permet pas de couvrir le remboursement des emprunts. L'épargne nette est estimée à - 566 K€ en fin d'année.



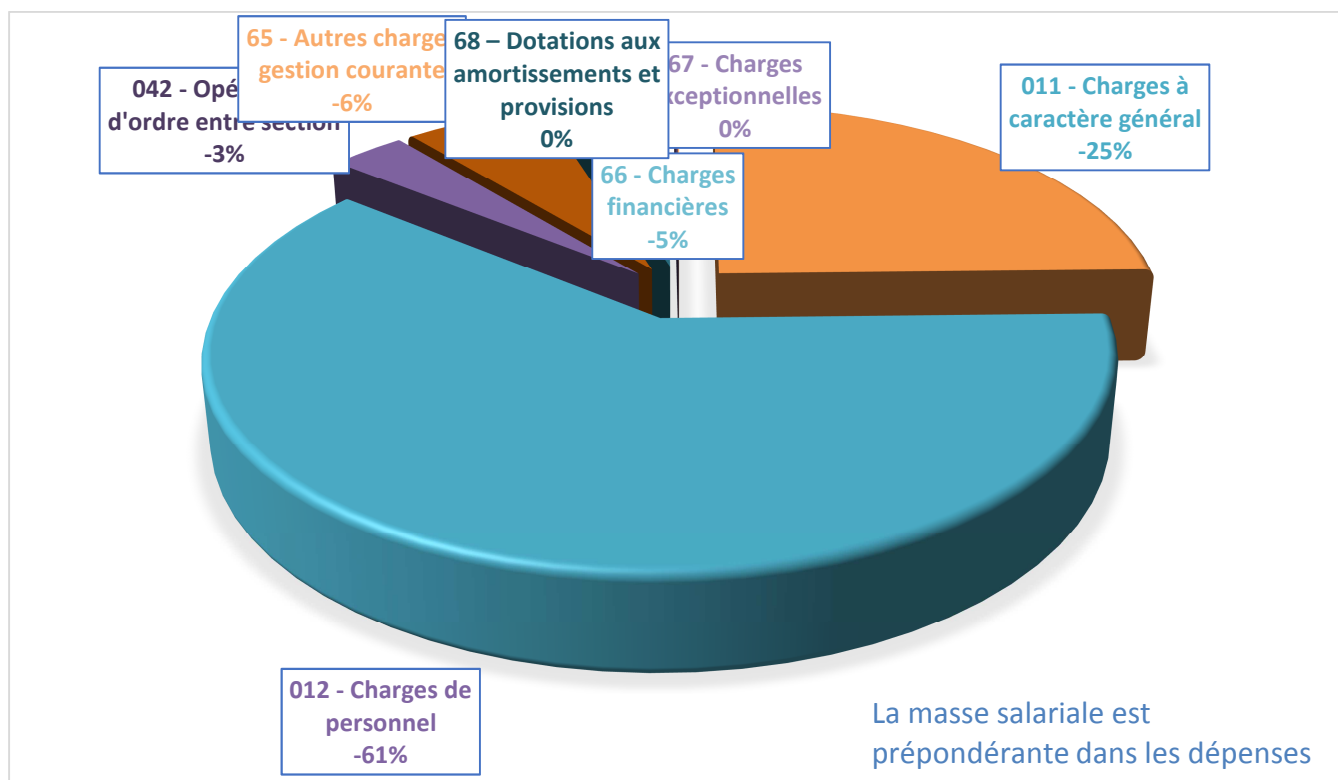
### Les dépenses de la section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
011	Charges à caractère général	625,799
012	Charges de personnel	1,551,870
023	Virement à la section d'investissement	254,176
042	Opérations d'ordre entre section	82,239
65	Autres charges gestion courante	154,000
66	Charges financières	120,000
67	Charges exceptionnelles	3,000
68	Dotations aux amortissements et provisions	2,000
<b>Grand Total</b>		<b>2,793,083</b>

<b>Designation</b>	<b>TOTAL BP 2020</b>
<b>Charges à caractère général, soit essentiellement :</b>	<b>625,799</b>
Restauration scolaire (achats repas cantine + sorties Multi + ALSH )	69,500
Eau (conso eau des bâtiments)	9,780
Energie - électricité (conso EDF bâtiments)	82,740
Combustibles (chauffage)	19,200
Carburant	5,300
Produits entretien	34,000
Fournitures et petits équipements	53,560
Fournitures scolaires	14,650
Contrats de prestations de service (leasing, balayage,...)	55,537
Entretien des bâtiments	37,480
Entretien terrains, voirie & forêt	49,772
Entretien matériel roulant	11,500
Maintenance (alarme, chaudières, copieurs,...)	67,800
Assurance multirisque	12,000
Fêtes et cérémonies	20,400
Publications (bulletin, insertion presse,...)	15,440
Frais télécommunication & affranchissement	14,500
Impôts (taxe foncière)	9,600
Autres dépenses des services	43,040
<b>Charges de personnel</b>	<b>1,551,870</b>
<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>154,000</b>
Indemn., cotis & formation élus	71,700
Contrib obligatoire	36,300
Subvention versée au CCAS	35,000
Subventions versées aux associations	11,000
<b>Charges financières</b>	<b>120,000</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3,000</b>
<b>Amortissements</b>	<b>84,239</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>254,176</b>
<b>Grand Total</b>	<b>2,793,083</b>

## Les dépenses de fonctionnement



### Les recettes de la section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions perçues.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

#### 1) La fiscalité

Il a été décidé de maintenir le gel des taux de la part communale des impôts locaux pour cette nouvelle année (pas de changement de taux depuis 1995) :

- **Taxe foncière bâti : 14.13 %**
- **Taxe foncière non bâti : 26.76 %**

#### 2) Les dotations versées par l'Etat (cf. tableau ci-dessous)

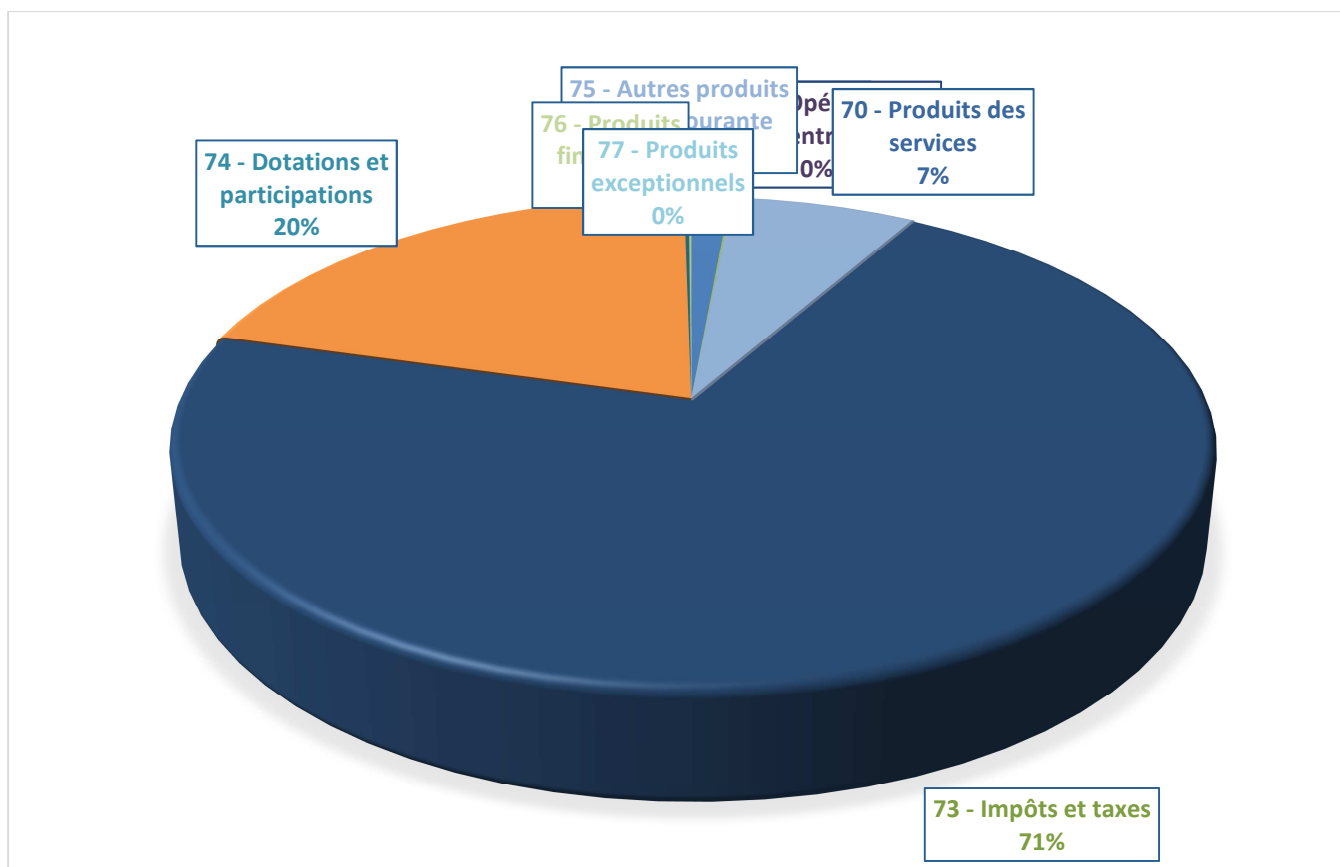
#### 3) Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
002	Excédent antérieur reporté Fonc	585,526
013	Atténuations de charges	31,500
042	Opérations d'ordre entre section	1,650
70	Produits des services	150,000
73	Impôts et taxes	1,569,046
74	Dotations et participations	449,591
75	Autres produits gestion courante	3,760
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	2,000
<b>Grand Total</b>		<b>2,793,083</b>

Designation	TOTAL BP 2020
Excédent de 2019 antérieur reporté Fonc	585,526
Atténuations de charges (remboursement des arrêts de travail,..)	31,500
Opérations d'ordre entre section (travaux en régie)	1,650
<b>Produits des services, soit essentiellement :</b>	<b>150,000</b>
Coupe de bois, produits forestiers	13,500
Concession cimetièrre, redevances funéraires	1,100
Redevances occupation domaine public (réseaux gas, Enedis, Orange)	1,800
Redevances cantine, ALSH, Multi-accueil	102,900
Publicités dans le bulletin municipal	3,000
Autres prestations de service	1,350
Autres remboursement	26,350
<b>Impôts et taxes</b>	<b>1,569,046</b>
Taxes foncières et d'habitation & assimilées	1,355,953
Attribution de compensation du Grand Belfort	79,493
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	12,000
FPIC (Fonds national des péréquation des ressources intercommunales et communales)	25,000
Taxe droits de mutation	70,000
Autres taxes	26,600
<b>Dotations et participations</b>	<b>449,591</b>
DGF (Dotation globale forfaitaire)	202,322
DSR (Dotation Solidarité rurale)	38,636
FCTVA	3,000
Dotation CAF	140,250
FDTP (Fonds Départemental Taxe Prof)	25,500
Compensation TH/TF	37,633
Autres attribution et participation	2,250
<b>Autres produits gestion courante (location immeubles)</b>	<b>3,760</b>
<b>Produits financiers (parts sociales Crédit Agricole)</b>	<b>10</b>
<b>Produits exceptionnels (mandats annulés)</b>	<b>2,000</b>
<b>Grand Total</b>	<b>2,793,083</b>

## Les recettes de fonctionnement



Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui s'inscrit dans une logique de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement concerne la réalisation de projets, impliquant des dépenses et/ou recettes, à caractère exceptionnel et unique. Ces projets ont un impact sur le patrimoine de la commune.

Pour un foyer, l'investissement peut avoir trait à : l'achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, placements financiers, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➤ **En dépenses :**

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

➤ **En recettes :**

Deux types de recettes coexistent :

- 1) Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- 2) Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### **Les dépenses de la section d'investissement :**

Elles recouvrent d'une part les restes à réaliser de 2019 et les nouvelles inscriptions budgétaires 2020.

Les restes à réaliser sont des crédits ouverts lors de l'exercice 2019, correspondants aux dépenses engagées non mandatées au 31/12, soit **24 931,49 €**. Les restes à réaliser doivent être inscrits au Budget primitif 2020, mais ne sont pas soumis au vote de l'assemblée.

Le volume total des dépenses d'investissement est de **823 018.57 €**.



Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
001	Solde d'exécution 2019 reporté en 2020	187,823
020	Dépenses imprévues	10,000
040	Opérations d'ordre entre section ( <i>Travaux en régie</i> )	1,650
16	Remboursement d'emprunts	320,700
20	Immobilisations incorporelles ( <i>Frais d'études, licences,...</i> )	10,500
21	Immobilisations corporelles ( <i>Travaux et acquisitions diverses</i> )	292,346
<b>Grand Total</b>		<b>823,019</b>

La somme de 320 700 € (chapitre 16) correspond au total des remboursements d'emprunts à effectuer pour l'année 2020.

Les projets d'équipement et de travaux (chapitres 20 et 21 dans le tableau ci-dessus) représentent **302 846 €** du total et portent essentiellement sur les domaines suivants :

#### Dépenses d'investissement Ecoles et Jeunesse

##### Ecole Primaire TAZIEFF

Mobilier	3,300
Mobilier nouvelle classe	10,000
Projecteur	650
Travaux bât scolaire	12,100
Travaux nouvelle classe	15,000
Travaux Régie	150
<b>TOTAL</b>	<b>41,200</b>

##### Ecole Élémentaire COUSTEAU

Eclairage hall	450
Mat. Gym	1,700
Mobilier	5,500
Stores	5,000
Toitures	80,000
Travaux bât scolaire	1,700
<b>TOTAL</b>	<b>94,350</b>

##### Ecole Maternelle COUSTEAU

Mobilier	1,300
Stores	5,000
Travaux bât scolaire	2,000
<b>TOTAL</b>	<b>8,300</b>

##### CLSH

Clôture Annexe	3,500
Douche infirmerie	1,000
Mat. Animaux	100
Mat. Bureau et info	200
Mobilier	900
RAR 2019 = ARLUX blocs	275
Réhausseurs minibus	500
<b>TOTAL</b>	<b>6,475</b>

##### Multi Accueil

Jeu/Sol extérieur	10,000
Lave vaisselle	500
Matelas	150
Poubelle couche	120
Travaux bât scolaire	3,000
<b>TOTAL</b>	<b>13,770</b>

## Dépenses d'investissement autres bâtiments

### Mairie

Défibrillateur	4,000
Dépenses imprévues	10,000
Mat. Téléphonique	7,500
Mobilier	4,200
Panneaux électoraux	7,795
Stores	2,000
Travaux Régie	1,500
Extincteurs	100
Migration/DESCIS	2,000
RAR : ARLUX blocs sec	210
<b>TOTAL</b>	<b>39,305</b>

### Mediathèque

Mobilier	487
Renouvellement fond	17,100
<b>TOTAL</b>	<b>17,587</b>

### Eglise

Extincteurs	150
Moteur cloche	3,100
Parafoudre	6,000
<b>TOTAL</b>	<b>9,250</b>

### Logis

RAR : accessibilité	1,373
<b>TOTAL</b>	<b>1,373</b>

### Salle Stromboli

Mobilier	1,300
Tapis	2,700
<b>TOTAL</b>	<b>4,000</b>

### Foot

RAR : Vestiaire foot	20,179
<b>TOTAL</b>	<b>20,179</b>

## Dépenses d'investissement Voirie et autres

### Voirie

Caméra surveillance	2,000
Coffrets EP	3,058
Frais d'études	2,500
Plateau retournement	8,300
Réadressage voirie	6,000
Trottoirs	10,000
Panneaux signalisation	6,000
<b>TOTAL</b>	<b>37,858</b>

### Entretien

Frigo sous sol	600
Lave vaisselle sous sol	300
Mobilier	700
Monobrosse	3,000
Nettoyeur vapeur	2,500
Travaux bât scolaire	400
<b>TOTAL</b>	<b>7,500</b>

### S. Technique

Mat. Technicien	2,600
<b>TOTAL</b>	<b>2,600</b>

### Forêt

Forêt	7,750
<b>TOTAL</b>	<b>7,750</b>

### Fleur

Refection massif	3,000
<b>TOTAL</b>	<b>3,000</b>

## Les recettes de la section d'investissement :

Comme en dépenses, elles recouvrent d'une part les restes à réaliser de 2019 et les nouvelles inscriptions budgétaires 2020.

Les restes à réaliser sont des crédits ouverts lors de l'exercice 2019, correspondants aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 31/12, soit **148 245,00 €**.

Pour rappel, les restes à réaliser doivent être inscrits au Budget primitif 2020, mais ne sont pas soumis au vote de l'assemblée.

Le volume total des recettes d'investissement est de **823 018.57 €**.

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
021	Virement de la section de fonctionnement	254,176
024	Produits de cessions	3,450
040	Opérations d'ordre entre section ( <i>amortissements</i> )	82,239
10	Dotations Fonds divers Réserves	179,509
	10222 - FCTVA	75,000
	10226 - Taxe d'aménagement	40,000
	1068 - Excédents de fonctionnement	64,509
13	Subventions d'investissement	294,645
16	Emprunts et dettes assimilées	9,000
<b>Grand Total</b>		<b>823.019</b>

**Concernant la ligne « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » :**

Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent (**64 509.01 €** cette année) à affecter à la section d'investissement.

**Concernant la ligne «13 – Subventions d'investissement» :**

Le montant de 294 645 € se répartit comme suit : une subvention de 129 200 € qui concerne la création des vestiaires du foot (40 000 € reçue en 2019), de 16 000 € de la CAF pour la salle Procom et des restes à réaliser.

**Concernant la ligne «16 - Emprunts et dettes assimilées » :**

La somme de 9 000 € correspond à un emprunt obtenu auprès de la CAF pour couvrir les dépenses d'investissement de l'annexe Procom de l'ALSH.

## Conclusion

La nouvelle équipe municipale a repris l'élaboration du budget primitif en cours d'année et a hérité d'une situation financière très difficile sur la commune d'Essert.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux Essertois.

Les dépenses d'investissement ont été limitées au strict minimum et le nouvel emprunt souhaité par l'ancienne équipe a été annulé pour ne pas aggraver la situation (aménagement rue Cadinot).

L'encours de la dette s'élève actuellement à 3 602 998,54 € et le ratio d'endettement s'envole puisque la capacité d'autofinancement brut est désormais négative et ne permet pas de rembourser nos emprunts sans dégrader fortement l'épargne existante.

Des charges de personnel qui pèsent lourd dans les dépenses de fonctionnement. Il y a un effet ciseau puisque les charges augmentent bien plus vite que les produits de fonctionnement.

L'effet COVID a accéléré cette situation extrêmement fragile.

La situation financière de la commune reste incertaine dans les années à venir si aucun changement majeur n'est effectué dès les premiers mois de 2021.